

## **PERMANENCE DU SERVICE « URBANISME »**

Du 15 juillet au 1<sup>er</sup> août 2014, le service « urbanisme » vous accueillera aux heures d'ouverture de la mairie pour :

- Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme,
- Retrait des autorisations,
- Dépôt des déclarations d'ouverture de chantier,
- Dépôt des déclarations d'achèvement de travaux.

Et les :

**MARDIS MATIN et le JEUDIS APRES-MIDI :**

pour tous autres renseignements.